

Les soutiens financiers

Les aidants témoignent

" Il y a beaucoup de dépenses qui sont liées à la maladie de mon mari. Même s'il existe des aides, on ne sait pas toujours qu'elles existent et surtout, ça prend beaucoup de temps pour faire toutes les démarches, alors que du temps, je n'en ai pas".

"Pour moi, le plus important, c'est de savoir comment financer rapidement une rampe d'accès à notre maison pour ma fille, qui est en fauteuil roulant".

Présentation

Qu'il s'agisse de situations de handicap ou de maladie, de nombreuses familles se retrouvent à devoir faire face à des questions d'ordre financier.

Que ce soit pour mettre en place des services à domicile, acheter du matériel adapté, aménager un logement au bénéfice de la personne aidée, accéder à un répit, "compenser" la perte d'un salaire (...), il peut être difficile pour les aidants de savoir ce qui existe, de faire toutes les démarches nécessaires.

Seront présentées dans cette rubrique du site, des aides financières qui sont pour l'essentiel délivrées aux personnes handicapées (enfants, adultes) ou aux personnes âgées en perte d'autonomie. Il ne s'agit donc pas d'aides directement versées aux aidants familiaux mais elles contribuent à améliorer la qualité de vie de leur proche et donc, souvent, aussi la leur.

Etre salarié ou dédommagé en tant qu'aidant familial :

Certains aidants ont la possibilité d'être dédommagés ou salariés par le biais de la personne qu'ils aident, dans des conditions bien précises. Les aidants peuvent également percevoir des allocations et des aides pour prendre des congés. Ils peuvent enfin bénéficier d'aides financières indirectes : affiliation gratuite à l'assurance vieillesse, exonérations ou allègements d'impôts.

Ne pas oublier également que tout aidant peut solliciter toutes les aides sociales, médicales, techniques "classiques".

Où s'adresser?

Accueil > Les soutiens financiers

- I. **Au Département pour l'ADAPA (Allocation Départementale d'Aide à l'Autonomie), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et l'aide sociale,**
- II. **A la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) en instruisant le dossier de demande de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) ou de l'AAEH (Allocation pour l'Education d'un Enfant Handicapé),**
- III. **A la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de Maine et Loire pour les aides liées à la famille et pour le versement de l'AAEH (Allocation pour l'Education d'un Enfant Handicapé) aux parents d'enfants handicapés. Lieux d'accueil permanents de la CAF : 49 avenue Jeanne d'Arc, 49927 Angers Cedex 9/ 44 rue du Paradis, 49321 Cholet /5 rue Beaurepaire, 49400 Saumur. Tél : 0810 25 49 30. Pour voir la liste de tous les points d'accueil de la CAF, cliquer [ici](#).**
- IV. **A la CPAM 49 (sécurité sociale), pour les aides relatives à la santé : CPAM, 32 rue Louis Gain, 49937 Angers Cedex. Pour connaître tous les lieux d'accueil de la CPAM en Maine et Loire, cliquez [ici](#). Il existe par ailleurs un service solidarité qui peut apporter des aides supplémentaires et individualisées, sous conditions de ressources et en fonction de la situation de l'aidant.**
- V. **A La CARSAT (autrefois la CRAM) pour les aides relatives à la protection sociale et à la retraite : Accueil du site d'Angers, 32 rue Louis Gain, 49 000 Angers / Accueil du site de Cholet : 2 rue St Eloi, 49328 Cholet. Pour en savoir plus sur l'action de la CARSAT, cliquez [ici](#) .**
- VI. **A la MSA (Mutualité Sociale Agricole) pour les aides relatives à la protection sociale et à la santé des agriculteurs et du monde rural : MSA 49, 3 rue Charles Lacretelle 49 070 Beaucouzé. Pour voir la liste des points d'accueil de la MSA, cliquez [ici](#),**
- VII. **Aux caisses de retraite complémentaire (comme AGIRC-ARRCO) et à des organismes de prévoyance,**
- VIII. **Aux caisses de protection sociale et de retraite des régimes spéciaux (RSI, CARMi ...),**
- IX. **Aux mutuelles,**
- X. **Aux CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale); il en a un dans chaque commune, ville, agglomération.**
- XI. **A des organismes qui proposent des aides pour l'habitat, les vacances...**

Plus ponctuellement :

- **A des associations familiales** (notamment de soutien aux personnes handicapées ou âgées et en perte d'autonomie).

Pour en savoir plus, cliquez sur les aides qui vous intéressent.

- Le recensement des aides financières
- Les allocations, salaires, compensations pour les aidants familiaux
- Les aides aux déplacements pouvant aussi bénéficier aux aidants familiaux
- Les aides financières pour permettre aux aidants familiaux de prendre un temps de répit
- Les aides financières aux dépenses de santé pour les aidants familiaux
- Les aides financières à l'aménagement du domicile
- Les aides au financement de vacances
- Les aides financières à la prise de congés professionnels pour les aidants familiaux